

VILLE DE
RIORGES

N° DCM_2023_253

OBJET :

FINANCES

REQUALIFICATION DE LA
RUE PIERRE SEMARD

REVISION AUTORISATION
DE PROGRAMME N° 3

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 10 JUILLET 2023 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 3 juillet 2023 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 11 juillet 2023.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 26 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire*, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Catherine REMY-MENU, Gaëtan REDEUILH, Bérenger CENTI, *conseillers municipaux*.

Absent avec excuses : Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Jacky BARRAUD, *adjoints*, Martine SCHMÜCK, *conseillère municipale déléguée*, Delphine DEBATISSE, Valérie MACHON et Bernard JACQUOLETTO, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse :

Secrétaire élue pour la durée de la session : Andrée RICCETTI

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Véronique MOUILLER	Jean-Luc CHERVIN
Eric MICHAUD	Richard MOUSSE
Jacky BARRAUD	Michelle BOUCHET
Martine SCHMÜCK	Isabelle BERTHELOT
Delphine DEBATISSE	Andrée RICCETTI
Valérie MACHON	Chantal LACOUR
Bernard JACQUOLETTO	Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

FINANCES

REQUALIFICATION DE LA RUE PIERRE SEMARD REVISION N°3 AUTORISATION DE PROGRAMME

Daniel Corre, adjoint au maire en charge de la voirie, les réseaux et la défense, expose à l'assemblée :

Par délibération du 10 mars 2022, le conseil municipal avait voté une autorisation de programme concernant la requalification de la rue Pierre Semard qui devait s'étaler jusqu'en 2025 à compter de l'attribution des marchés. Le coût global de cet aménagement était évalué à 2 230 000€.

A la suite de modifications techniques concernant les eaux de pluie et de l'augmentation des prix, l'estimation globale a été revue et s'élevait à 2 660 000 € TTC et la répartition des crédits de paiement avait été modifiée, par délibération du 8 décembre 2022.

Suite au passage à l'instruction comptable en M57, au budget primitif 2023, les reports crédits de 2022 ont été annulés sur l'opération 71 (313 659€) et repris sur l'autorisation de programme n° 230101 « Requalification de la rue Pierre Semard », par délibération du 16 mars 2023.

A ce jour, le blocage de la rue pour la réalisation des travaux impacte l'activité d'un commerce. Afin de réduire la durée des nuisances, les travaux sur le carrefour Semard/Burellier seront avancés en 2023 alors qu'ils étaient prévus en 2024. Il y a donc lieu de modifier la répartition des crédits sur ces deux années comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Autorisation de programme	Crédits de paiement		
		2023	2024	2025
DCM du 16 mars 2023	2 660 000	527 249	940 000	1 192 751
DCM du 10 juillet 2023	2 660 000	551 249	916 000	1 192 751

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) approuve la nouvelle répartition des crédits de paiement inscrits au budget général de la commune de Riorges sur l'autorisation de programme n°230101 « Requalification de la rue Pierre Semard », selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant :

- 2023 : 551 249 €
- 2024 : 916 000 €

- 2025 : 1 192 751 €

Riorges, le 11 juillet 2023

La secrétaire de séance,
Andrée RICCETTI

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN